

# Aide au remplissage du PV de constat de dégâts aux cultures

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE DÉGÂTS AUX CULTURES

Nom du producteur repris à la PAC  
! en lettres MAJUSCULES !

Province : HAINAUT ..... Commune : PERUWELZ ..... Arrondissement : TOURNAI .....  
La commission de constat de dégâts aux cultures convoquée officiellement par Monsieur le Bourgmestre en vue de constater les dégâts occasionnés par des événements calamiteux à l'exploitation ci-après désignée, a constaté les dommages ci-dessous

Nom de l'exploitant sinistré : ..... Prénoms : ..... Adresse : ..... N° : .....  
(en lettres majuscules)

Code postal : ..... Commune : ..... N° de téléphone : ..... N° de producteur : .....

Date du sinistre : ..... Cause des dégâts : .....

Superficie totale de l'exploitation : ..... ha

<b>1<sup>er</sup> constat :</b> estimation de la perte au moment du	<b>2<sup>e</sup> constat :</b> estimation de la perte à la récolte
--	---

**Phénomène** ayant entraîné les dégâts. *Exemple sécheresse* (voir annexe 1 de l'AGW du 31 mai 2017)

**Date précise** pour un évènement météorologique de courte durée et localisé de type *grêle, pluie orageuse abondante, tempête, tornade...* (Exemple : nuit du 13 au 14/08/2017)

**Période** pour un évènement météorologique de longue durée de type *sécheresse, pluies persistantes...* (Exemple : été 2018 ou Juin-Juillet 2018)

## PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT DE DÉGÂTS AUX CULTURES

Province : HAINAUT ..... Commune : PERUWELZ ..... Arrondissement : TOURNAI .....  
La commission de constat de dégâts aux cultures convoquée officiellement par Monsieur le Bourgmestre en vue de constater les dégâts occasionnés par des événements calamiteux à l'exploitation ci-après désignée, a constaté les dommages ci-dessous.

Nom de l'exploitant sinistré : ..... Prénoms : ..... Adresse : ..... N° : .....  
(en lettres majuscules)

Code postal : ..... Commune : ..... N° de téléphone : ..... N° de producteur : .....

Date du sinistre : ..... Cause des dégâts : .....

Superficie totale de l'exploitation : ..... ha → Repris dans le formulaire de déclaration de superficie à la rubrique 6.1

<b>1<sup>er</sup> constat :</b> estimation de la perte au moment du dommage	<b>2<sup>e</sup> constat :</b> estimation de la perte à la récolte
--	---

**Pour compléter le tableau, il faut se référer au formulaire de déclaration de superficie (DS) et demande d'aides (tableau de déclaration de superficie)**

Parcelle (numéro de la parcelle sur la déclaration de superficie)	Région agricole (déclarée pour cette parcelle sur la déclaration de superficie)	Code de la culture (code dans la déclaration de superficie)	Nature de la culture (déclaration de superficie)	Superficie de la parcelle entière (ha – déclaration de superficie)	Perte de rendement estimée sur la parcelle (ha ou %)	Perte de rendement estimée sur la parcelle à la récolte (ha, kg/ha ou %)	Date et heure du 2 <sup>e</sup> constat
1	10*	Sablo-limoneux	201	Mais	1Ha 45 a		
2	16	Limoneux	610	Prairie Perma.	1,45 Ha		
3	23	Sablo-limoneux	62	Prairie Tempo.	0,36 Ha		
4							
5							
6							

**Observations :** Remarques éventuelles sur la culture ou, comme dans l'exemple ci-dessous, sur un contrat de location  
\* Parcelle en location annuelle avec contrat de culture. (repris en annexe) dont le déclarant PAC est M. XXX dont le n° de producteur est le 123456789-12

NE PAS COMPLETER

## NE RIEN COMPLETER

	Premier constat		Deuxième constat			
			Culture(s) : (lignes tableau :                    )		Culture(s) : (lignes tableau :                    )	
			Date : Heure :		Date : Heure :	
	Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
Le Bourgmestre ou son délégué	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Le Représentant de la DGARNE (SPW)	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Le Chef de service compétent du contrôle local des Contributions directes ou son délégué	.....	.....	.....	.....	.....	.....
L'Expert-agriculteur désigné par le bourgmestre	.....	.....	.....	.....	.....	.....
L'Expert-agriculteur désigné par l'Ingénieur agronome susmentionné	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Pour accord, l'exploitant sinistré	.....	.....	.....	.....	.....	.....

**N.B.** : Procès-verbal dont l'original est conservé à la commune. Après le dernier deuxième constat, une copie (avec cachet original de la commune) est envoyée immédiatement au Chef de service compétent du contrôle local des contributions directes, au Représentant de la DGA, à l'agriculteur ou horticulteur sinistré, alors que l'original est conservé à l'Administration communale où il est classé aux archives.

Autres remarques : .....

.....

.....

**Nom dans la première colonne et signature dans la deuxième. Compléter pour le premier et le deuxième constat surtout si votre exploitation se situe hors de l'entité.**

**ATTENTION :** Vous cultivez une ou des parcelles en « contrat de culture » ? Reprenez le numéro de la parcelle du déclarant PAC dans la colonne 1 et ajoutez-y une ou des astérisques (\*). Reportez les astérisques dans la partie observations où vous indiquez le nom du déclarant PAC ainsi que son numéro de producteur comme indiqué dans l'exemple repris un peu plus haut.

### **Annexes :**

Doivent se retrouver obligatoirement en annexe :

- les contrats de location ;
- les cartes reprenant les parcelles déclarées à la PAC pour lesquelles une visite de culture doit être organisée par la commission agricole ;
- Les bons de pesées (si déjà disponibles) pour calculer les pertes